



Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Téléphone : 06.03.19.45.69
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 110/2022
OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Déposé le 22/01/2023

NE BATTONS PAS EN RETRAITE...!

*Bonne année, personnelle, professionnelle, et...
revendicative, car il y a de quoi !*

*D'abord, les sujets spécifiques : EPS et éducation.
Notre travail tel que nous souhaiterions le faire est
empêché. Les suppressions et insuffisances de
postes, les conditions de travail dégradées, une
désastreuse « gestion des ressources humaines », la
bureaucratiation galopante comme pour les transports
UNSS, et les injonctions incessantes, parfois absurdes ou
contradictoires, en sont la source.*

*Travail empêché, c'est aussi le cas à l'hôpital ou dans les
EPHAD, dans la justice et bien d'autres administrations et
Services Publics, mais aussi dans des entreprises privées.*

*Les sujets communs à tous les salariés ensuite : salaires
et retraites, le dossier chaud de la période. Aux arguments
spécieux et politiciens du gouvernement et de ses soutiens,
nous opposons le refus de perdre notre vie à la « gagner ».
Des solutions possibles et précises existent, qui certes
bousculeraient l'ordre établi de « la finance avant tout ».*

*Nos revendications visent à un mieux vivre possible pour
chacun et à la satisfaction des besoins collectifs
fondamentaux. Au regard de la richesse produite
collectivement, des milliards accumulés stérilement par
quelques privilégiés, elles sont légitimes et réalisables.*

*Déterminés, unis et actifs comme le 19 et le 31 janvier, et
après si nécessaire, nous pouvons les faire advenir :*

ne battons pas en retraite !

Le Secrétariat Académique
du SNEP-FSU Nancy-Metz

Conseil médical - Le SNEP soutien les collègues	2
Risques du métier - Semaine de l'EPS	3
UNSS - Rejoindre le SNEP	4



Ce bulletin est envoyé à tous les
collègues de l'académie grâce aux
cotisations des syndiqués



Le 12 octobre 2022, un groupe de jeunes est entré dans un gymnase de Longwy et a agressé violemment des élèves et leurs professeurs d'EPS. Depuis, nos collègues restent marqués physiquement et psychologiquement.

Ces collègues ont fait appel au SNEP pour les aider dans leurs démarches.

Un mois plus tard, un rassemblement devant l'établissement est organisé.

Suite à cela, une réunion est décidée avec l'ensemble des interlocuteurs (chef d'établissement, collègues, représentant SNEP, maire, police, député, parents, élèves victimes.) afin de décider d'agir pour une meilleure sécurisation des lieux.

Le SNEP participe à une entrevue avec le sous-Préfet et à une seconde réunion prévue pour un bilan de l'avancement du dossier

Le SNEP est également présent lors de l'audience avec la sénatrice.

La classe des élèves agressés est fortement marquée psychologiquement. En attendant d'autres mesures, les élèves vont dans un autre gymnase en bus.

Sur les conseils du service juridique du SNEP, un dossier de demande de protection fonctionnelle est constitué. Envoyé à M. le Recteur, cette demande est accordée.

Dès les contacts pris, les militants du SNEP ont favorisé de nombreux échanges avec les collègues d'EPS victimes.

Enfin, le SNEP restera vigilant tant que ce dossier n'aura pas abouti à des décisions satisfaisantes (sécurisation des abords du gymnase, protection fonctionnelle, etc...).

Martial NAGEL

LE CONSEIL MEDICAL

Dans chaque département siège un « **Conseil Médical** », anciennement commission de réforme depuis le décret 2022-353 du 11 mars 2022. Il détermine, pour la fonction publique de l'Etat, les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils médicaux, afin de faciliter la prise en charge médicale des personnels dans le but d'accélérer les procédures nécessaires au traitement de leurs situations tout en garantissant le respect du secret médical.

Il donne son avis sur l'imputabilité au service des accidents du travail ou de trajet et des maladies professionnelles. Il établit le taux de handicap, décide de l'octroi d'un congé longue durée-longue maladie, valide la demande de mise à la retraite anticipée, établit le taux d'incapacité, octroie d'un temps partiel thérapeutique, etc...

Le **conseil médical** est composé de 3 médecins titulaires désignés par le préfet pour une durée de 3 ans (en formation restreinte), de 2 représentants du rectorat et de 2 représentants du personnel (en formation plénière).

Il semblerait que l'administration ait conservé les représentants disciplinaires pour le moment malgré les nouveautés dues à la mise en place du Comité Social d'Administration (CSA). Mais cela pourrait bien évoluer et des collègues d'autres disciplines pourraient être amenés à représenter les professeurs d'EPS en conseil médical sans forcément connaître les spécificités de notre métier.

Dans tous les cas, il est important de déclarer un éventuel accident de travail initial ou de rechute. Il s'agit de bien définir avec votre médecin qui établira le

certificat médical s'il s'agit d'un nouvel accident ou d'une rechute, car les conséquences en conseil médical ne sont pas du tout les mêmes.

C'est pourquoi nous sommes à votre disposition pour vous guider dans vos démarches le cas échéant.

Les représentants SNEP-FSU qui siègent en conseil médical peuvent défendre votre dossier, soutenir votre requête, vous orienter vers une autre proposition plus avantageuse. Ce qui est important pour nous c'est d'avoir pu être en contact avec le collègue concerné (syndiqué ou non) afin de connaître le dossier en amont. Si vous êtes concerné un jour par cette situation, n'hésitez pas à nous joindre pour nous informer, mais aussi n'hésitez pas à vous syndiquer afin de nous permettre d'être encore plus fort pour vous accompagner.

Philippe COLLOT

A savoir

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER



Les 13 et 14 octobre 2022, nous avons organisé à Metz un stage autour des risques du métier des professeurs d'EPS. Ce stage, animé par Jean-Paul Tournaire du service juridique du SNEP national a rassemblé près de 50 collègues. Il avait pour but de répondre à de nombreuses questions : Comment gérer les conflits ? Comment réagir quand on est remis en cause par des élèves, des parents ?

Comment faire quand la hiérarchie tente de minimiser la réalité et la gravité des faits, allant parfois jusqu'à instiller le doute quant à nos capacités professionnelles et à laisser des rumeurs se propager ? Comment se protéger et adopter des gestes professionnels ? Comment anticiper les ressentis d'élèves par rapport à

nos interventions (vestiaires, parades, paroles...) ?

Un dossier de 45 pages a été donné à chaque stagiaire et a servi de base à une réflexion sur des situations concrètes vécues par des collègues.

S'il ne fallait retenir qu'une chose de ce stage : **une trace écrite est indispensable** dès que vous avez un souci avec un élève, un parent, un collègue, des personnes extérieures.

Prévenez votre chef d'établissement **par écrit** et **contactez immédiatement le SNEP** qui saura vous conseiller.



Les stagiaires en ont profité pour afficher les revendications du SNEP : « 4 heures d'EPS pour tous et durant toute la scolarité », slogan actuel de la semaine de l'EPS.



SEMAINE DE L'EPS

Les enseignants d'EPS de Nancy-Metz se sont réunis jeudi 17 novembre 2022 dans le cadre de la semaine nationale de l'EPS pour débattre autour de l'avenir de l'EPS. Ils ont exprimé leur mécontentement face à l'insuffisance des heures obligatoires d'EPS et réaffirmé la nécessité de 4 heures pour tous tout au long de la scolarité, dans le temps scolaire par des professeurs d'EPS (ou des écoles dans le 1er degré).

En parallèle, a été organisée une rencontre avec les directeurs régionaux et départementaux de l'UNSS : ont été évoqués les problématiques des transports et de l'organisation des compétitions dans ce contexte post covid. Les cadres UNSS ont tous exprimé leur volonté de maintenir les rencontres sportives compétitives, et les manifestations de masse pour s'adresser à tous les publics. »

Christine GRUZELLE

TRANSPORTS UNSS : UNE HERESIE !

La mise en place à partir du 1^{er} janvier 2023 de l'**accord cadre concernant les transports pour les rencontres UNSS** proposé par la Direction Nationale de l'UNSS complexifie les procédures, rallonge les délais de réponse, voit les coûts exploser et amène à des aberrations écologiques ! Ce dispositif risque à très court terme de stopper net les rencontres UNSS et cela est **inacceptable** !

Le SNEP-FSU a agit dès qu'il a eu connaissance de la situation

=> En écrivant au président de l'UNSS
=> En mettant en ligne une **pétition** demandant l'abrogation de l'accord ;
=> En proposant aux enseignant·es d'EPS une **motion pour les CA** (voir documents en ligne sur le site du SNEP).

Faites vivre ces outils en signant et en faisant signer massivement **la pétition** et en portant **la motion** dans les CA de vos établissements.

RENCONTRE SNEP - UNSS

Le SNEP Nancy-Metz a rencontré MM les Directeurs Départementaux et Régionaux UNSS de l'Académie le **jeudi 17 novembre** pendant notre « semaine de l'EPS », au siège de la FSU à Metz.

Etaient présents MM. Patrick Claudon, DD UNSS 54, Julien Choffart et Laurent Mangard, DD UNSS 57, et Laurent Codato DRA UNSS, en visio Cécile Raffin, DD UNSS 55, et Matthieu Schaffauser, DD UNSS 88. M. Geoffrey Loiodice DR UNSS était excusé .

Nous avons échangé sur le fonctionnement de la reprise des AS, des districts et des mercredis après-midi, sur les difficultés liées à la disponibilité des installations et aux coûts des déplacements, sur l'implication des 2h de sport supplémentaires dans certains établissements, et sur l'impact de la crise économique et du Covid (sélection d'activités sportives en fonction du nombre de licenciés sollicités / budget alloué ; chauffage des installations sportives ; etc....).

Pierre GOUDOT

REJOINDRE ET RENFORCER LE SNEP-FSU

Pour faire de l'année 2023 une belle année de luttes et de victoires pour l'éducation nationale en générale mais aussi pour l'EPS et ses personnels, nous savons l'importance de la syndicalisation qui est le carburant nécessaire pour nos revendications. C'est pour cela que je vous invite à réfléchir sur le sens de l'engagement collectif avec le SNEP- FSU, pour reprendre en main nos métiers, l'école, la protection sociale, nos retraites, rien de tel qu'un SNEP-FSU renforcé, tant par les élections professionnelles que par une forte hausse de l'adhésion.

De grandes batailles s'annoncent dans les prochains mois :

Les DGH arrivent dans un contexte de suppressions de postes importantes alors même qu'il manque un nombre considérable de personnels partout en France.

Les salaires dont l'augmentation pour les professeurs de 10% promise, pour ce mois de janvier 2023 par le candidat Macron lors de la dernière campagne présidentielle, n'a toujours pas vu le jour !

La réforme des retraites dont personne ne veut sauf un gouvernement qui n'a qu'une idée en tête, creuser davantage le fossé entre les ultra-riches et les employés.

Le retour d'un syndicalisme fort pour lisser les inégalités sociales et le retour d'une représentation des personnels dans toutes les opérations de carrières.

...Et bien d'autres encore !

Vous l'avez compris, sans vous tous, nous n'aurons pas le poids de nous battre pour vous.

Adhérez en ligne ici :

Adhérez avec la fiche d'adhésion ici :



SNEP-FSU S'ADHÈRE EN LIGNE

Alors n'attendez pas :
adhérez dès maintenant !

Philippe COLLOT,
Responsable syndicalisation



fiche d'adhésion